



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

louise.curtis@tc.gc.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

Amendment - Amendment

002

Proposal To: Transport Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

Proposition à : Transports Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions

Title – Sujet

Étude sur l'intégration au réseau et les autres coûts d'installation des chargeurs électriques pour véhicules moyens et lourds

Solicitation No. – N° de l'invitation

T8080-230381

Date

12 Decembre 2023

Client Reference No. – N° référence du client

T8838-230100

GETS Reference No. – N° de référence de SEAG

Solicitation Closes

L'invitation prend fin

Time Zone

Fuseau horaire

at – à

02:00 PM – 14h00

Eastern Standard Time (EST)

on – le

22 Decembre 2023

Heure Normale de l'Est (HNE)

F.O.B. - F.A.B.

Plant-Usine:

Destination:

Other-Autre:

Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :

Louise Curtis

Area code and Telephone No.

Code regional et N° de téléphone

343-571-8834

E-mail

Courriel

louise.curtis@tc.gc.ca

Destination – of Goods, Services, and Construction:

Destination – des biens, services et construction

National Capital Region

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes

Delivery required -Livraison exigée

Delivery offered -Livraison proposée

See Herein – Voir aux présentes

Jurisdiction of Contract: Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)

Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)

Vendor/firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone

e-mail - courriel

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



L'amendement 002 a pour objet de

- 1) modifier la section 2.4 Demandes de renseignements - Appel d'offres
- 2) Modifier la section 5.2.3 Affiliation de la divulgation

1) Supprimer dans son intégralité la section 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Insérer à la section Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5) jours ouvrables (15 décembre 2023)** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2) Insérer à la section 5.2.3 Affiliation of Disclosure

5.2.3 Affiliation of Disclosure

Le soumissionnaire est tenu de remplir le formulaire de déclaration d'affiliation figurant à l'annexe 1 de la partie 5 de l'appel d'offres.

Insérer à l'annexe 1 de la partie 5 de l'appel d'offres :



L'ANNEXE 1 DE LA PARTIE 5

Numéro d'appel d'offres: T8080-

Titre:

Soumissionnaire:

Complétez les sections suivantes et joignez le formulaire dûment rempli à votre offre, conformément à l'appel d'offres susmentionné.

A. Le soumissionnaire certifie qu'il n'est pas un employé, un membre, un administrateur ou un dirigeant d'une entité qui est elle-même ou qui a retenu les services d'une autre entité (i) qui est tenue de déposer une déclaration auprès du directeur conformément à l'article 5 de la Loi sur le lobbying, 1985, c. 44 (4e supplément), et (ii) dont le travail de lobbying est ou était lié de quelque manière que ce soit à l'objet de l'appel d'offres susmentionné.

Représentant du vendeur Date

B. Les membres du personnel que le soumissionnaire propose de faire travailler sur les exigences du contrat pour l'appel d'offres susmentionné sont énumérés ci-dessous. Par leur signature, ils certifient qu'ils ne sont pas employés, membres, administrateurs ou dirigeants d'une entité qui est elle-même ou qui a retenu les services d'une autre entité (i) qui est tenue de déposer une déclaration auprès du greffier en vertu de l'article 5 de la Loi sur le lobbying, 1985, c. 44 (4e supplément), et (ii) dont le travail de lobbying est ou était lié de quelque manière que ce soit à l'objet de l'appel d'offres susmentionné. 44 (4e supplément), et (ii) dont le travail de lobbying est ou était lié de quelque manière que ce soit à l'objet de la sollicitation susmentionnée.

Nom Entité

Nom Entité

Nom Entité

Nom Entité

A. Les membres du personnel que le soumissionnaire propose de faire travailler sur les exigences du contrat pour l'appel d'offres susmentionné sont énumérés ci-dessous et certifient, par leur signature, qu'ils sont employés, membres, administrateurs ou dirigeants d'une entité qui est elle-même ou qui a retenu les services d'une autre entité (i) qui est tenue de déposer une déclaration auprès du directeur conformément à



l'article 5 de la Loi sur le lobbying, 1985, ch. 44 (4e supplément), et (ii) dont le travail de lobbying est ou était lié de quelque manière que ce soit à l'objet de l'appel d'offres susmentionné.

Nom Entité

Nom Entité

Nom Entité

Nom Entité

Tous les autres termes et conditions restent inchangés.